



PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**
Service Santé et Protection Animales, Environnement
Affaire suivie par : Arnaud DELORT,
Inspecteur faune sauvage captive
Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp@isere.gouv.fr

Référence document : 03_Formulaire demande AO

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE DE GIBIER

1- Responsable juridique :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Date et lieu de naissance :

Libellé de l'entreprise (s'il y a lieu) :

N° SIRET (si à but lucratif) ou NUMAGRIT (si connu) :

2- Capacitaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Date et lieu de naissance :

Certificat de capacité (n° et date ou « en cours ») :

Préfecture de délivrance :

3- Établissement :

Adresse :

Commune : Code postal :

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

.....

Surface occupée par l'élevage :

Superficie des volières :

Le cas échéant superficie des bâtiments d'élevage :

Provenance des animaux élevés : (lister les élevages de provenance)

Espèces considérées	Nom de l'élevage de provenance ou fournisseur	Adresse du fournisseur
.....

Effectifs envisagés en production

	Reproducteurs (nombre)		Juveniles (nombre)	Production envisagée (œufs à couvrir, à consommer, gibier relâché, export...)	Destination (relâché, reproduction, ornement, consommation, parc entraînement...)
	mâles	femelles	Sexe indéterminé		
faisans					
perdrix					
lièvres					
lapins					
sangliers					
cerfs					
daims					
autres à préciser					

4- Pièces à joindre

- Plan de situation (une carte au 1/25 000^{ème} sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée).
- Un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème} des installations portant précisément :
 - l'emplacement des espèces susmentionnées ;
 - la place de tous les locaux techniques (installations pour le secours d'urgence, locaux pour les soins vétérinaires, locaux pour la préparation et le stockage des aliments, locaux propres à la reproduction, etc ...) ;
 - les modalités de clôture de l'établissement ;
 - ainsi que jusqu'à 35 mètres au moins l'affectation des constructions et terrains avoisinants.
- Plans détaillés à l'échelle 1/100^{ème} au minimum des cages, enclos, bassins et aquariums destinés à héberger les animaux, accompagnés d'un descriptif qui précisera :
 - . la surface ou la capacité des moyens d'hébergement,
 - . les dispositions prévues pour assurer la sécurité, la nourriture et l'abreuvement des animaux,
 - . les dispositions prévues pour les clôtures et l'évacuation des eaux résiduelles et des déchets,
 - . le nombre maximum d'animaux de chaque espèce hébergés dans les cages, enclos,
 - . l'exercice du contrôle sanitaire et vétérinaire.
- Liste des installations, équipements et matériels utilisés, avec leurs caractéristiques.
- Document relatif au régime alimentaire dont bénéficient les animaux.
- Descriptif des stades successifs de l'élevage (par semaine d'âge), leur répartition dans l'élevage et l'objectif de vente (âge).
- Plan sanitaire en matière de lutte contre les maladies.
- Plan de lutte contre les nuisibles, la prédation, et toutes mesures visant à empêcher l'introduction d'éléments extérieurs.
- Compte prévisionnel d'exploitation tenant compte de la période d'amortissement des frais relatifs à la mise en place du projet jusqu'à réalisation des installations.
- Destination des espèces élevées et débouchés envisagés (établissements, filières...).